

# *LES CONFRERIES RELIGIEUSES ET DE LA CHARITE DANS LE MANTOIS*

Sous Hugues Capet fut créée à MANTES la **CONFRERIE DE L'ASSOMPTION A LA VILLE** (la tradition locale est conforme à ce que l'on sait de l'organisation municipale dans les autres villes bien qu'aucun document du XIe siècle ne soit parvenu concernant l'origine religieuse des administrateurs publics). La Confrérie fut commencée et érigée du règne très religieux de Robert, Roi de France.

La confrérie de la TRIOMPHANTE ASSOMPTION de la Vierge a été érigée en l'église NOTRE DAME en l'année 1012 du règne de Robert, roi de France, et la ville mise sous commune par le roi Louis le Gros, en l'année 1110. Les habitants supplièrent sa Majesté de vouloir que le maire et les échevins de la ville fussent triés et choisis à l'avenir entre les frères d'icelle confrérie, espérant que par telle décision les affaires publiques se porteraient mieux et que la Sainte-Vierge entreprendrait la défense de leur ville, ce que leur Majesté leur accorda très volontiers.

Depuis cette époque, le maire et les échevins ont toujours entretenu dévotement le service de cette confrérie, auquel ils assistent tous les premiers mardis du mois avec leurs Officiers.

Ils font dresser tous les ans, en l'honneur de la Vierge, la veille de sa glorieuse Assomption, un feu de joie devant le principal portail de l'église Notre-Dame et distribuent le lendemain, en place publique, une grande quantité de fruits pour symboliser la signification des anciennes armes de la ville (distribution de glands ?)

Il se fait également une belle cérémonie à l'ASSOMPTION par une image que l'on fait descendre et monter le jour avant la messe et la veille, à matines, le soir [Aubé].

Il était élu 12 des plus capables auxquels les habitants se rapportaient pour la police de la ville et de leur communautés particulières et déféraient à leurs jugements sur les différends qui arrivaient entre eux.

Ces 12 hommes choisis passaient et recevaient autres actes comme amiables compositeurs, parce qu'il n'y avait point de notaires établis, et il n'y eut en France que plusieurs siècles après celui-ci. Le roi ROBERT étant à MANTES en l'année 1011 trouva cet établissement utile à la ville, l'approuva et confirma et, d'abondant, engagea ses principaux habitants de se mettre en confrérie sous l'invocation de la Sainte-Vierge dont ils prirent l'ASSOMPTION pour leur fête solennelle, on la nomma **CONFRERIE aux MARCHANDS**. Cette confrérie avait certains droits et revenus qui se mettaient dans un coffre qu'ils appelaient la « boîte aux marchands » dans laquelle on mettait également les amendes auxquelles les habitants se trouvaient et étaient condamnés dans les cas de police et autres où ils avaient prévarié et, de cette boîte on tirait ce qu'il convenait payer pour les affaires publiques de la ville.

## *LES CONFRERIES RELIGIEUSES ET DE LA CHARITE DANS LE MANTOIS*

Cette confrérie tenait donc toujours en 1110 lorsque Louis le Gros mit la ville en communauté mais elle sera abolie en 1767 cette année là les Messieurs du Chapitre (14 août) refusèrent de faire la cérémonie habituelle et abolir, sans donner de raison, cette fête ancestrale.

\*

En l'an 1339 fut créée la **CHARITE DE L'HOTEL DIEU** approuvée de monseigneur EMERY évêque de Chartres étant à Mantes [Chèvremont]

Cette charité était confrérie de plusieurs bourgeois lesquels font faire tous les ans un service solennel le jour de la conception de la Vierge (le 8 décembre) dans l'église de l'Hôtel Dieu. Ensuite duquel service ils donnent à dîner aux pauvres malades convalescents de cette maison, qu'ils servent à table, avec bien du zèle, de la pitié et de l'édification.

Nous reviendrons sur l'histoire de l'Hôtel Dieu lui-même dans un prochain dossier.

\*

En 1441 sera établie la **CONFRERIE DU SAINT-SACREMENT** (fête instituée en 1264 par Urbain IV la toute première confrérie de ce type fut instituée à Troyes par ce même pape qui était originaire de celle-ci. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de Pentecôte soit 11 jours après cette fête) – En cette date il fut entre les chanoines et vicaires de l'église Notre-Dame, érigée une confrérie du Saint-Sacrement aux octaves dudit jour. En fut ordonné entre eux que quatre torches de cire blanche seraient faites à leurs dépens, pour être portées aux coins du dais, sous lequel serait porté le corps de Notre-Seigneur. Et chacun des chanoines et vicaires à leur tour faisaient faire lesdites torches et faisaient un festin, auquel assistaient tous les frères de ladite confrérie et autres prêtres qui étaient par eux conviés [Aubé].

Cette même année 1441, le 16 juin (la cérémonie eut lieu plus certainement le 15 juin qui, cette année là, était un jeudi : jour de fête Dieu, Pâques avait été le 16 avril et Pentecôte le 4 juin), les torches des métiers, pour assister le Corpus Domini à l'octave, furent érigées [Chèvremont]

\*

En 1479 sera créée la **CONFRERIE DE SAINT-SEBASTIEN – L'an 1479**, messire Mille d'ILLIERS, évêque de Chartres, étant à Mantes à sa visite et y conférant les ordres, haute et puissante dame Isabeau AROULAIS, épouse de haut et puissant seigneur Me Jacques de Luxembourg, seigneur de RICHEBOURG (elle décédera sous le nom de Isabelle de ROUBAIX le 17.8.1486 à RICHEBOURG Canton de HOUDAN), arriva en cette ville pour faire savoir la grande dévotion que son époux et elle-même ont toujours eu au glorieux Saint-Sébastien, et aux trois corps des Saints MARCOUL, DOMARD et CARIULPHE dont les reliques reposent en l'église Notre-

## *LES CONFRERIES RELIGIEUSES ET DE LA CHARITE DANS LE MANTOIS*

Dame de Mantes. Cette confrérie était fondée par les dévotes personnes, manants et habitants de la ville de Mantes et par eux dès longtemps, sous l'autorité de l'évêque de Chartres, a été célébrée une messe basse au mardi en l'honneur de Saint-Sébastien en ladite église de Mantes, laquelle, les dits sieur époux et elle, voulaient augmenter et en ce faisant ladite messe fut dorénavant célébrée en l'honneur dudit Saint-Sébastien et des trois confesseurs et de Monsieur Saint-Antoine.

Note = Saint-Sébastien et Saint-Antoine étaient avec Saint-Roch les trois saints qu'on invoquait pour la guérison des maladies contagieuses, en particulier de la peste. Certaines autres régions y ajoutaient Saint-Adrien.



Martyre de Saint Sébastien

\*

En 1589 est établie **LA CHARITE DE MANTES** pour inhumer les décédés.

L'établissement des confréries nous l'avons vu avec celle de MEULAN est une conséquence directe de la peste ! – Ce fut sous le règne d'Henri III que s'établirent ces confréries de la charité que l'on voit dans beaucoup de paroisses des villes et villages du royaume. Un certain nombre d'habitants à l'exemple de TOBIE l'ainé (situé à l'époque de l'Exil VIIIe siècle avant J.C.) se vouent particulièrement au devoir d'ensevelir les morts et de les inhumer, même en temps de peste et contagion. Cet établissement est un des plus utiles qui se soit fait et qui

## ***LES CONFRERIES RELIGIEUSES ET DE LA CHARITE DANS LE MANTOIS***

subsistera encore très longtemps. (Voir notre dossier thématique sur la confrérie de MEULAN) – Il y eut également des confréries de la charité à VETHEUIL canton de MAGNY EN VEXIN qui sera instituée à la même époque que celle de MANTES.

\*

En 1637 fut créée la **CONFRERIE DE SAINTE-JULIENNE** Le jeudi 7 mai 1637, la confrérie de Sainte-Julienne a été établie en la paroisse Saint-Pierre des faubourgs de Mantes, au grand autel, au retour de la procession faite par le sieur curé de la dite paroisse et les habitants de Mantes en l'église Saint-Germain-au-Val (commune de Val-Saint-Germain près de Dourdan dans l'Essonne. Les pèlerinages de Sainte-Julienne y attiraient une foule considérable : l'effigie sculptée de la sainte se trouve à l'intérieur de cette église. On honorait partout Sainte-Julienne et à MEULAN son martyr est représenté sur un vitrail et un tableau moderne de l'église Saint-Nicolas).

Les membres de la confrérie de Mantes firent apposer un tableau sur le grand autel de l'église Saint-Pierre représentant également son martyr et firent percer deux vitres au bas côté, également élever une grande colonne, l'entablement, le tabernacle et le marchepied de l'autel (600 Livres de travaux) Ils avaient un bureau proche la porte pour faire recette et un coffre pour resserrer les ornements de la confrérie. S'ils étaient chassés de l'église, ils emporteraient leur tableau, entablement, banc, coffre et bureau [Aubé].

\*

**SOURCES : Histoire de Mantes et du Mantois à travers Chroniques et Mémoires des origines à 1792 – M. LACHIVER Meulan 1971 – collection de travaux et documents pour servir à l'Histoire du Mantois et du Vexin – Extraits Les Confréries de Mantes –**

**Madeleine ARNOLD TETARD ©**